

Le 17 octobre 1610 : rébellion pour une haquenée tant convoitée

Le 17 octobre 1610, le roi Louis XIII, alors âgé de 9 ans, est sacré à Reims. Comme le veut la coutume, la cérémonie du transport de la Sainte Ampoule entre l'abbaye Saint-Remi, lieu où elle est conservée et l'église Notre-Dame, où se déroule le sacre, est organisée par le grand-vicaire de Saint-Remi.

Au matin du sacre, Jehan Lespagnol, grand-vicaire de l'archimonastrère de Saint-Remi, reçoit les habitants du Chesne-Le-Populeux (aujourd'hui Le Chesne dans les Ardennes), accompagnés de leur capitaine, Fery Le Lorrain, de leur lieutenant, Nicolas Poullain et de leur enseigne, Robert Bayart. Faisant partie d'une seigneurie dépendante de l'abbaye, ils sont chargés d'accompagner le cortège après avoir prêté le serment solennel de « *se gouverner à la conduite et reconduite de la dicte Ste ampoule modestement, relligieusement, sans aucun scandal, tumulte ou discord* ».

Le cortège est composé des habitants du Chesne, des religieux de l'abbaye, du grand-vicaire portant la Sainte Ampoule précieusement autour de son cou. Il est monté sur une haquenée blanche offerte par le roi, protégé par un dais soutenu par trois chevaliers de la Sainte Ampoule et le bailli de l'abbaye. Il est également entouré par quatre chevaliers otages désignés par le roi, deux sur sa droite et deux sur sa gauche, suivi du peuple venu en grand nombre.

L'escorte arrive en bon ordre devant le grand portail de l'église de Reims pour remettre la Sainte Ampoule à l'archevêque. Après le sacre, ce dernier la restitue au grand-vicaire pour qu'elle soit rapportée processionnellement à l'abbaye.

Mais pour le retour, les habitants du Chesne décident de se scinder en deux groupes, un devant et un à la fin du cortège. Arrivés vers l'ancienne porte proche de l'église Saint-Julien quasi attenante à l'église Saint-Remi, ils font halte et se retournent face aux religieux, les armes dressées à leur encontre.

Le groupe encercle le grand-vicaire, les uns criant « *Mor Dieu, Grand Prieur, en bas en bas, c'est a nous cette hacquenée et le dit voisle, nous les auront aurons et les amenerons, nous deubt-il a tous couster la vie, nous sommes bien advouez* », les autres « *c'est a nous la Ste ampoule, nous la voulons avoir* ». Ils jettent le grand-vicaire à terre, ce dernier ne pouvant se défendre, trop préoccupé de protéger la Sainte Ampoule qu'il porte à son cou, ils frappent plusieurs religieux de coups de bâton et d'épée qu'ils avaient liés à leurs bras avec des cordes et fuient après avoir volé la jument et son équipement.

Suite à l'agression, lesdits Le Lorrain, Poullain et Bayart sont arrêtés. Voulant rester en paix avec les religieux, ils demandent à négocier à l'amiable afin d'éviter de passer devant la justice royale. Ils admettent leurs torts envers le serment prêté, présentent leurs excuses et leurs regrets pour ce déchainement de violence et reconnaissent la propriété des biens volés à l'abbaye. Ils expliquent leur geste par le coût que représente leur venue à Reims. Ils estimaient donc pouvoir se procurer un dédommagement. Ne pouvant rendre la haquenée déjà vendue, ils versent la somme de 50 livres tournois à l'abbaye ainsi que 300 supplémentaires pour les frais du procès. Ayant promis qu'à l'avenir il n'y aurait plus de violence ni rébellion, le grand-prieur de l'abbaye Saint-Remi accorde son pardon et s'engage à faire verser la somme de 50 livres aux habitants du Chesne-Le-Populeux qui viendraient accomplir leurs obligations à l'occasion des futurs sacres des rois de France pour pouvoir se loger et s'équiper convenablement.



*Ainsi que le Soleil sur les abîmes des Cieux
De rayons glorieux admirable rayonne:
Par sur tout Diadème glorieux en ces bas lieux*

*Mais comme en son loyer le beau Soleil riant
Rejoit terre et cieux des rayons de ses flammes:
LOUIS nostre grand Roy des son deux Orne*

*Vue, vire à jamais ce Roy tout-grand, tout-bon,
Que tout bonheur du Ciel recouronne sa teste.
Et que sur ses valours le laurier de BOURBON*

Carine Manigot ■

Archives municipales et communautaires
de Reims